



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2007
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-deuxième session

25 février-7 mars 2008

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

et de la vingt-troisième session extraordinaire

de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 :

égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :

réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre

dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives :

financement de la promotion de l'égalité des sexes

et de l'émancipation des femmes

Déclaration présentée par la Coalition contre le trafic des femmes, la Congrégation Notre-Dame de la Charité du Bon Pasteur, les Congrégations de Saint-Joseph, la Dominican Leadership Conference, le Conseil international des femmes juives, la Loretto Community, le National Council of Women of the United States, Sisters of Mercy of the Americas, la Society of Catholic Medical Missionaries, UNANIMA International, VIVAT International et l'Organisation mondiale des femmes, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2008/1.



Déclaration

À la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995) et depuis lors, les États ont pris de nombreux engagements pour mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes et financer des initiatives en faveur de l'égalité des sexes. Force est pourtant de constater que le phénomène mondial de la féminisation de la pauvreté perdure et que les disparités économiques entre les hommes et les femmes ne cessent de s'accroître. Cet écart croissant renforce encore le pouvoir économique des hommes, la discrimination systématique à l'égard des femmes, l'exploitation et les fléaux mondiaux que sont le trafic des hommes et la prostitution.

Nous, ONG, aspirons tout comme l'ONU à l'avènement du jour où les droits, les responsabilités et les perspectives d'avenir de l'individu ne seront plus déterminés par le sexe à la naissance, pour reprendre la réflexion de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme à propos de l'égalité des sexes. Nous soutenons et accompagnons les initiatives prises à l'échelon local pour émanciper les femmes afin de parvenir à un stade de développement social humain dans lequel les hommes et les femmes ont les mêmes possibilités de réaliser pleinement leur potentiel.

Parvenir à l'égalité des sexes est un objectif essentiel qui bénéficie non seulement aux femmes, mais aussi à tous les peuples et à toutes les nations. L'économiste du développement Amartya Sen a observé que les femmes étaient souvent considérées aujourd'hui comme des bénéficiaires passives des aides et non comme des agents dynamiques du progrès social. Notre expérience d'ONG œuvrant à l'émancipation des femmes partout dans le monde confirme ce constat. Les données montrent que le droit des femmes à l'éducation, à l'emploi et à la propriété (ou l'absence de ce droit) détermine puissamment la capacité des femmes à avoir prise sur leur environnement et à contribuer au développement économique.

Le corollaire du phénomène décrit plus haut est que les droits des femmes ne sont pas aussi bien respectés que ceux des hommes, et nous qui militons pour les droits de l'homme dans le monde sommes particulièrement sensibles au phénomène odieux et cruel que constitue le trafic des femmes et des enfants. La situation s'aggrave d'année en année, alors même que les politiques macroéconomiques promettent la croissance. Rien ne transforme davantage une femme ou une jeune fille en objet passif de discrimination que le fait d'être exploitée comme un bien de consommation dans un système économique et social qui lui refuse l'égalité.

Nous déplorons cette violence et cette discrimination à l'égard des femmes et nous voulons montrer les avantages que nous pourrions tous tirer d'actions énergiques et de politiques de financement favorisant l'égalité des sexes en tant qu'outil pour lutter contre la traite et la marchandisation des femmes et des enfants par la prostitution et d'autres formes d'exploitation sexuelle.

L'une des causes profondes du trafic des femmes à des fins d'exploitation servile ou sexuelle est la vulnérabilité induite par la pauvreté. Dans son plus récent rapport sur la traite dans le monde, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime indique que les principales victimes connues du trafic d'êtres humains sont les femmes et les enfants, qui semblent particulièrement vulnérables à l'exploitation sexuelle. Selon le rapport 2007 du Département d'État américain sur la traite des

personnes, environ 80 % des victimes, toutes nationalités confondues, sont des femmes et des filles, le pourcentage de mineures pouvant atteindre 50 %¹.

Réduire la vulnérabilité économique des femmes diminuera d'autant le poids des facteurs qui poussent à la traite et à la prostitution des femmes. Nul ne contestera que le financement de l'éducation et de la création d'emplois convenables et suffisamment rémunérés pour satisfaire les besoins des familles est un moyen essentiel pour lutter contre la traite des filles et des femmes. D'où la nécessité d'atteindre les OMD 1 et 3 – alimentation, logement, vêtements, environnement sain et soins de santé qui sont autant d'éléments de base d'un environnement social épanouissant.

La participation des femmes à la vie économique – en tant que salariées et que travailleuses domestiques non rémunérées – est primordiale non seulement pour réduire le pourcentage disproportionné de pauvres parmi les femmes, mais aussi pour augmenter les revenus des ménages et encourager le développement des économies nationales.

Amartya Sen montre de façon convaincante que les sociétés ont tout intérêt à considérer les femmes comme des agents dynamiques de transformation sociale. La participation économique, ce n'est pas seulement l'effectif réel de la main-d'œuvre féminine; c'est aussi l'égalité salariale. À l'échelle mondiale et hors secteur agricole, dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement, le salaire moyen des femmes représente encore à peine 78 % de celui des hommes, à travail égal, un écart qui persiste obstinément jusque dans les pays les plus avancés.

Recommandations

Nous recommandons que les États engagent les actions ci-après :

1. Adopter des politiques de l'emploi qui privilégient la création d'emplois dignes de ce nom pour les femmes et garantissent leur juste rémunération, de manière à réduire la vulnérabilité des femmes aux formes d'exploitation que sont la traite d'êtres humains et la prostitution.
2. Définir, avec la participation des femmes marginalisées sur le plan économique, un plan d'autonomisation des femmes précisant les mesures et les programmes prévus ainsi que les ressources à mobiliser.
3. Lancer des campagnes de sensibilisation afin
 - a) D'informer les femmes et les filles des possibilités qui leur sont offertes dans le cadre de ces programmes;
 - b) D'appliquer le principe de la tolérance zéro, dans les politiques et dans les faits, face à la discrimination fondée sur le sexe, et refuser notamment que les femmes soient utilisées comme des objets de prostitution ou de négoce.
4. Réglementer les politiques commerciales et les pratiques industrielles afin que les entreprises prévoient des financements pour l'égalité des sexes et s'assurent que leurs employées ont des emplois décents et les mêmes avantages sociaux que les hommes. Les réglementations doivent également interdire les discriminations et le harcèlement au travail.

¹ <http://www.state.gov/g/tip/rls/tiprpt/2007/82799.htm>. Introduction.

5. Prendre en compte les facteurs sexospécifiques tout au long des négociations d'accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux afin d'évaluer et d'éliminer les éléments de libéralisation qui favorisent le trafic des femmes. Dans certains cas, cette démarche peut même s'accompagner d'incitations en direction des employeurs qui donnent des emplois décents et suffisamment rémunérés aux femmes à tous les niveaux de leur entreprise.

6. Ratifier la Convention sur les travailleurs migrants.

7. Élaborer des mécanismes de financement pour l'égalité des sexes qui encouragent les gouvernements à

a) Tenir compte des sexospécificités dans les programmes d'aide et de lutte contre la pauvreté, en soutenant par exemple les projets de microcommerce et de microfinance destinés aux femmes vulnérables à la traite et en privilégiant la réalisation des OMD;

b) Proposer appui et assistance technique pour faire reculer l'incidence des infections au VIH en mettant fin à l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants liée au trafic d'êtres humains et à la prostitution;

c) Renforcer les réseaux d'aide judiciaire et sociale aux femmes victimes de la traite;

d) Engager et encourager la formation de partenariats avec les ONG qui ont fait leurs preuves dans la lutte contre le trafic et la prostitution des femmes et l'accompagnement des victimes de la traite.
